



COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 056-215601220-20260708-CM20260711-DE

**CONSEIL MUNICIPAL
7 JUILLET 2026
DELIBERATION
CM20260711**

**Le 7 juillet 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 30 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19**

Présents : Didier BOURNE, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX, Elodie GUILLARD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Patrice LAMEUL donne pouvoir à Sébastien LERAY, Pascale LE NOUAILLE donne pouvoir à Didier BOURNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, David HAVART donne pouvoir à Maud GAVAUD, Alexandra NOEL donne pouvoir à Solène LE MOING.

Votants : 19

**Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance Elodie GUILLARD**

Vote des tarifs du cimetière de Loyat

Lors de sa séance du 28 mai 2026 réunissant les membres de la Commission Embellissement et de la Commission travaux, ont travaillé sur le Règlement intérieur du cimetière communal de Loyat, et les tarifs de celui-ci.

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du projet de Règlement intérieur, et de la proposition de tarifs.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les tarifs du cimetière communal de Loyat
- De dire que les recettes sont affectées au budget principal de la commune
- D'autoriser le Maire, à effectuer et signer tous les actes afférents.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs du cimetière communal de Loyat ainsi présentés
- De dire que les recettes sont affectées au budget principal de la commune
- D'autoriser le Maire, à effectuer et signer tous les actes afférents.

ESPACE	TYPE DE MONUMENT	DURÉE	TARIFS PROPOSÉS
Concession	Terrain nu (2m²)	15 ans	90 €
		30 ans	150 €
	Caveau 1 place occasion		500 €
	Caveau 2 places occasion		700 €
Colombarium	Case	10 ans	300 €
		15 ans	450 €
		30 ans	800 €
Espace cinéraire	Cavurne	10 ans	100 €
		15 ans	150 €
		30 ans	250 €
Jardin du souvenir	Dispersion	non applicable	gratuité
	Plaque	15 ans	à la charge de la famille

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
 Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
 Didier BOURNE.